

Turquie - Un pianiste condamné pour avoir tweeté

samedi 20 avril 2013, par [Amnesty International](#)

Un célèbre pianiste turc a été condamné pour avoir « *dénigré l'islam* » sur Twitter. Un avertissement glaçant pour tous les utilisateurs de ce média social dans le pays.

Fazil Say a joué avec certains des plus grands orchestres du monde. Cela ne l'a pas empêché d'être condamné à 10 mois de prison avec sursis pour avoir tweeté en avril 2012 des commentaires raillant la conception du paradis dans l'islam. Les charges retenues contre Fazil Say citaient neuf messages publiés depuis son compte Twitter, notamment la reprise d'un tweet affirmant : « *Je ne sais pas si vous vous en êtes aperçus, mais s'il y a [...] un médiocre, [...] un voleur, un bouffon, c'est toujours un islamiste. Est-ce un paradoxe ?* »

« La condamnation de Fazil Say est une violation flagrante de son droit à la liberté d'expression, rendue possible par l'une des lois les plus draconiennes de la législation turque », a déclaré Andrew Gardner, chercheur sur la Turquie au sein d'Amnesty International. « *Cette affaire lance à tous les utilisateurs de Twitter et d'autres médias sociaux en Turquie un avertissement qui fait froid dans le dos. Autrement dit, si vous exprimez une opinion qui n'est pas du goût des autorités, vous pourriez bien être le prochain.* »

Fazil Say s'est dit « attristé » par le verdict. « *C'est une déception pour moi du point de vue de la liberté d'expression. D'avantage que pour ma personne, cette condamnation, alors que je n'ai commis aucun crime, est inquiétante pour la liberté de conviction et d'expression en Turquie* », aurait déclaré le pianiste aux médias turcs.

« *Cette condamnation met en évidence la législation turque injuste qui expose des personnes à tout un ensemble d'atteintes, notamment à l'emprisonnement, uniquement pour avoir exprimé une opinion* », a affirmé Andrew Gardner. « *Le gouvernement doit revoir son programme de réformes et cesser immédiatement de considérer comme des infractions des faits tels que ceux qui ont donné lieu à des poursuites contre Fazil Say.* »

Sources

[Un pianiste condamné pour avoir tweeté](#)

© Amnesty International, Section Suisse - Mercredi 17 avril 2013